

# DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE A L'INSTALLATION POUR LES AGRICULTEURS



## Politique de développement économique de la CCPI - 2023 -

L'agriculture constitue un véritable pilier de l'économie locale (près du quart des établissements, 14% de l'emploi), maintenir un maximum d'actifs, c'est-à-dire un maximum d'exploitations, doit être un objectif pour la collectivité, tout en promouvant une agriculture innovante, de qualité et à forte valeur ajoutée.

Afin d'encourager le renouvellement des générations et de maintenir une activité agricole sur le territoire, le Conseil de Communauté du 05 mars 2014 a délibéré favorablement sur la mise en place un dispositif de soutien financier aux personnes s'installant pour la 1<sup>ère</sup> fois en qualité de chef d'exploitation agricole, en complément des aides versées par l'Etat (Dotation Jeune Agriculteur – DJA. Critère d'âge : moins de 40 ans) et le Conseil général du Finistère.



### **Financement communautaire:**

*Octroi d'une aide forfaitaire à l'investissement de 2000€ pour les candidats à l'installation ayant bénéficié de la DJA.  
Pour les autres candidats, les dossiers seront examinés au cas par cas par un comité ad hoc. Ils devront obligatoirement suivre et valider le Plan de Professionnalisation Personnalisé (3P)*

L'aide sera versée au moment de l'installation, après immatriculation à la MSA. Elle s'applique pour les installations réalisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**Dossier à retourner à la CCPI – Direction du Développement Territorial et des Solidarités.**

**ZA de Kerdrioual 29290 Lanrivouré**

**Tél: 02.98.84.38.74 / mail: economie@ccpi.bzh**

## **LISTE DES PIÈCES A FOURNIR**

---

**Si vous avez obtenu la dotation à l'installation des jeunes agriculteurs versée par l'État, merci de nous retourner :**

- ◆ La fiche de présentation de votre projet (page 3)
- ◆ L'attestation sur l'honneur complétée et signée (page 4)
- ◆ Une copie du « formulaire de demande d'aides à l'installation » transmise à l'État au titre de la demande de dotation aux jeunes agriculteurs
- ◆ Une copie de l'accord écrit mentionnant que la dotation de l'État vous a été attribuée
- ◆ Une copie de l'attestation d'immatriculation à la MSA
- ◆ Un relevé d'identité bancaire

**Si vous n'avez pas obtenu la dotation à l'installation des jeunes agriculteurs versée par l'État, merci de nous joindre les pièces suivantes à votre dossier :**

- ◆ La fiche de présentation de votre projet (page 3)
- ◆ L'attestation sur l'honneur complétée et signée (page 4)
- ◆ La fiche d'informations complémentaires (pages 5, 6 et 7)
- ◆ Une copie du plan de développement de l'exploitation
- ◆ Une copie de l'attestation d'immatriculation à la MSA
- ◆ Un relevé d'identité bancaire
- ◆ Une copie du diplôme ou attestation d'équivalence
- ◆ Le courrier de confirmation de l'acquisition progressive du diplôme
- ◆ Une copie du Plan de Professionnalisation Personnalisé validé (ou agréé) par le Préfet







*\*ne pas disposer d'un revenu disponible (RD) généré par l'exploitation supérieur au SMIC **ET** présenter un projet modifiant la consistance de l'exploitation. Si vous souhaitez vous installer dans le cadre sociétaire, détenir moins de 10% du capital social de la société*

Nom-prénom des associés-exploitants	% de parts sociales
Demandeur :	
Autres associés :	
Total du capital social détenu par les associés exploitants	

### CARACTERISTIQUES DE L'EXPLOITATION

SAU prévue à l'installation : |\_|\_|\_|\_|\_|, |\_|\_|\_|\_| ha

Production(s) principale(s) (céréales, bovins viande, ovins,...) : .....

.....

Activité(s) de diversification :     oui         non

La(es)quelle(s) (tourisme, vente à la ferme, transformation,...) : .....

.....

Nature et descriptif du projet (mode de commercialisation, aspects environnementaux, création d'emploi,...) : .....

.....

.....

.....

.....

En cas de pré-installation ou d'installation en membre supplémentaire dans une société, préciser les modifications prévues : .....

.....

.....

